

COMMUNIQUE DE PRESSE

13 mars 2008

Retraite complémentaire Agirc

Nouvelle valeur du point de retraite Nouveau salaire de référence

En application des dispositions de l'accord du 13 novembre 2003, le conseil d'administration de l'Agirc, réuni ce jour, a décidé d'augmenter la valeur annuelle du point de retraite Agirc de 1,46 % à effet du 1^{er} avril 2008.

Cette valeur est portée à 0,4132 €.

Le conseil d'administration a également décidé d'augmenter le salaire de référence, ou prix d'achat du point de retraite Agirc, de 3,4 %, soit un montant pour 2008 de 4,8727 €.

Quelques chiffres...

- ✓ 2,2 millions de cadres retraités
 - ✓ 3,7 millions de cadres cotisants
-